

Stratégie pour une agriculture durable (SAD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : Recommandations de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA)

Les extraits suivants sont tirés du document de discussion d'AAC, qui présente une consultation tenue au début de 2023. Ce document se trouve [ici](#).¹ De plus amples renseignements sur les principes directeurs, les secteurs d'intervention et les principaux éléments à prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie figurent dans ce document de discussion.

« Le gouvernement du Canada propose d'élaborer une stratégie pour une agriculture durable, en collaboration avec divers partenaires, afin de fournir une approche intégrée et coordonnée pour améliorer la performance environnementale du secteur agricole et soutenir sa vitalité à long terme. Cette stratégie s'appuierait sur les succès obtenus à ce jour dans le secteur en matière d'environnement et d'innovation, tirerait parti des possibilités liées à l'intérêt accru du marché pour les produits alimentaires durables et ciblerait les ressources pour soutenir un secteur durable sur les plans environnemental, social et économique... L'élaboration d'une stratégie pour une agriculture durable sera axée sur le pilier environnemental de la durabilité du système alimentaire canadien, dans le contexte élargi des défis et des possibilités sociales et économiques du secteur. Grâce à une stratégie intégrée qui établit clairement la voie à suivre pour une action concertée, le Canada sera bien placé pour être un chef de file mondial en matière d'agriculture durable tout en maintenant son rôle de fournisseur mondial d'aliments et en contribuant à la sécurité alimentaire mondiale. Une telle stratégie vise à orienter la prise de décision à long terme sur les politiques, les programmes et les initiatives qui font progresser l'engagement du Canada vers un avenir carboneutre en 2050. »

En réponse à cette consultation, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a formulé une série de recommandations visant à garantir le succès de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SAD, de manière à favoriser des progrès ambitieux tout en soutenant la triple durabilité. Certaines des recommandations clés à cet effet sont incluses ci-dessous :

- 1. Engagement des producteurs :** L'engagement continu des producteurs est essentiel à la réussite de la Stratégie pour une agriculture durable. Nous recommandons donc à AAC de continuer à faire participer les producteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.
- 2. Triple durabilité :** La SAD doit aborder la durabilité dans une optique environnementale, économique et sociale afin de s'assurer que les décisions relatives à la durabilité environnementale ne sont pas prises au détriment de la viabilité et de la résilience à long terme de l'agriculture canadienne, des moyens de subsistance des producteurs ou du coût associé des produits agricoles pour les consommateurs au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, il convient de mettre davantage l'accent sur l'intégration de la chaîne de valeur dans la SAD en tant que moteurs potentiels et acteurs clés d'un tel environnement favorable.
- 3. Productivité et contexte mondial :** La croissance de la productivité et le contexte mondial doivent être au cœur de toutes les facettes de la SAD, car l'efficacité de l'utilisation des ressources et

¹ [Stratégie pour une agriculture durable d'Agriculture et agroalimentaire Canada : Document de discussion](#)

l'augmentation de la demande alimentaire mondiale sont des moteurs essentiels de la prise de décision des entreprises et reflètent intrinsèquement le triple bilan en matière de durabilité.

4. **Réduction des risques liés à l'adoption des bonnes pratiques de gestion (BPG) :** La SAD doit chercher à réduire les risques liés à l'adoption de pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en créant des incitations qui reflètent pleinement la valeur des services écosystémiques associés et des avantages connexes pour l'environnement, ainsi que les coûts, les contraintes et le retour sur investissement potentiel, ou l'absence de retour sur investissement, qui accompagnent leur adoption. Ces mesures d'incitation ne peuvent se limiter à couvrir les coûts initiaux de l'adoption, car les conséquences financières de ces investissements peuvent s'étaler sur plusieurs années.
5. **Énergie renouvelable dans les exploitations agricoles :** La SAD doit faire en sorte que les politiques et les programmes fédéraux soutiennent de manière adéquate l'innovation et l'adoption de sources d'énergie renouvelable à la ferme, en les plaçant sur un pied d'égalité avec d'autres technologies émergentes telles que l'hydrogène. D'ici 2050, la SAD devrait établir des voies claires pour que les exploitations agricoles canadiennes fassent partie intégrante du système énergétique national, en fournissant des solutions énergétiques sans carbone ou à faible teneur en carbone.
6. **Adaptation :** L'adaptation au changement climatique au niveau de l'exploitation est une base essentielle pour les progrès futurs et n'est possible que si tous les producteurs ont un accès équitable aux aides à la gestion des risques qui évoluent pour faire face au changement climatique en mettant davantage l'accent sur la prévention et l'atténuation des dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes, y compris la mise en place d'infrastructures.
7. **Services de vulgarisation :** Les services de vulgarisation sont essentiels pour faciliter l'adoption de pratiques environnementales. L'adaptation passe par la recherche et la diffusion de meilleures pratiques adaptées aux différentes régions climatiques du Canada, grâce à un meilleur accès à des agronomes qualifiés.
8. **Biodiversité :** La SAD doit reconnaître le décalage entre les avantages publics et privés associés à de nombreuses pratiques de conservation et s'inscrire dans des cadres qui valorisent économiquement les services écosystémiques, tels que les travaux de la Table ronde canadienne des milieux humides. Pour ce faire, il faut se concentrer sur la création d'un environnement favorable où les mesures incitatives, l'infrastructure de recherche et le transfert et l'application des connaissances (TAC) sont coordonnés afin d'aligner les avantages privés et publics associés à la prise de décision par les entreprises.
9. **Stratégie en matière de données :** Les données sont essentielles pour garantir une politique fondée sur des données probantes et la SAD doit intégrer une stratégie claire de gouvernance des données, élaborée en collaboration avec les principales parties prenantes au sein du gouvernement et du secteur privé, permettant aux parties prenantes de déterminer les lacunes et d'explorer les approches les plus rapides et les plus efficaces pour combler ces lacunes à l'avenir. Cette stratégie devrait viser à favoriser un ensemble de définitions, de lignes directrices et d'objectifs clairs et acceptés par tous.



10. Augmentation du financement pour la recherche et le développement. Révision des voies réglementaires pour soutenir l'innovation et la capacité concurrentielle : L'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux intrants abordables et favorisant la productivité permettra d'accroître les gains environnementaux dans les exploitations agricoles. L'augmentation des fonds publics consacrés à la recherche et au développement, associée à une révision des voies réglementaires pour la commercialisation de ces produits, contribuera à accélérer l'adoption de technologies plus durables dans les exploitations agricoles.

Fondamentalement, la SAD doit créer un cadre politique qui permette aux provinces et aux territoires de soutenir les producteurs grâce à un cadre flexible de répartition des coûts autour duquel les priorités régionales en matière de durabilité peuvent être ciblées avec des investissements à frais partagés, allant au-delà des ententes de programmation du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) et de leurs enveloppes de financement existantes. De nombreux programmes fédéraux ne sont pas dirigés par AAC, les programmes du PCA durable nécessitant un engagement et un soutien similaires de la part des gouvernements provinciaux.

Ce cadre ne doit pas se limiter aux aides gouvernementales, mais doit également favoriser le développement d'outils permettant de rendre accessibles les systèmes fondés sur le marché en contribuant à réduire la charge administrative qui imposerait autrement aux producteurs canadiens des responsabilités et des coûts de gestion nouveaux et insoutenables. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces recommandations ou pour discuter davantage de ces questions, veuillez communiquer avec Scott Ross, directeur exécutif de la FCA et coprésident du Comité consultatif de la SAD, à l'adresse suivante : scott@canadian-farmers.ca.